

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE  
NARBONNE

**DOMAINE** : Domaines de compétences par thème

**SOUS-DOMAINE** :  
Environnement

Membres en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance :  
Gérard LACOMBE

CONVOCATION EN DATE DU :  
5 Décembre 2025

AFFICHAGE EN DATE DU :  
5 Décembre 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPÔT EN SOUS  
PREFECTURE LE :  
\_\_\_\_\_

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :  
\_\_\_\_\_

N° : 2025\_34

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

*Syndicat Mixte du Delta de l'Aude*



### Séance du Comité syndical du 16 Décembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.*

#### **Présents :**

##### **La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

##### **La Communauté de Communes « La Domitienne » :**

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

##### **La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY, titulaire

#### **Absents suppléés :**

##### **La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire, représenté par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant.

## Objet : Validation de la stratégie littorale

Au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI, ainsi que le compétence Aménagement du territoire, le SMMAR, ses syndicats adhérents, ainsi que la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne, ont engagés des démarches concernant la compréhension des aléas littoraux impactant leur territoire, dans le but d'élaborer en réponse une stratégie de gestion ainsi qu'un plan d'actions opérationnel.

Le périmètre de cette démarche s'étend à l'ensemble de la façade maritime des bassins versants de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes, allant de Vendres à Leucate. Il comprend également l'ensemble des communes limitrophes des étangs et lagunes présents sur la Narbonnaise.

Suite l'étude réalisée, le bilan concernant les deux aléas littoraux impactant le territoire est le suivant :

- Erosion littorale ;

Historiquement, le secteur de l'Aude était globalement en accrétion. Cependant, suite à la mise en œuvre de la mission Racine, des répercussions fortes sur la dynamique sableuse des plages ont pu être observées.

Après une première phase avantageuse, jusqu'en 1977, s'en est suivi une phase de stagnation, puis depuis 2009, une claire dynamique d'érosion et de recul généralisé du trait de côte.

Il est à noter que ce phénomène structurel d'érosion est multifactoriel (ouvrages littoraux, réduction des apports du bassin ...), et peut être temporairement diminué ou accentué par des évènements climatiques apportant ou emportant des volumes sédimentaires importants.

- Submersion marine ;

Basé sur des modélisations numériques reproduisant fidèlement le territoire d'étude, l'analyse des phénomènes de submersions marines a démontré que l'ensemble du secteur considéré est fortement vulnérable à cet aléa, et ce malgré le rôle de « tampon » joué par les étangs et lagunes.

De plus, les expertises menées sur les ouvrages présents sur le littoral ont montré que ces derniers jouent un rôle plus que limité dans la protection des personnes et des biens présents sur le secteur d'étude, et peuvent même avoir un rôle contre-productif dans la résilience du territoire, post évènement.

Ces constats posés, les établissements publics locaux compétents ont, sur la base des cadrages nationaux et régionaux, élaboré une Stratégie de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux (SLGIAL) ainsi qu'un plan d'actions opérationnel, sur lesquels il vous est proposé de délibérer.

Une stratégie de gestion durable du littoral résulte en une combinaison de modes de gestion les plus pertinents en fonction des aléas, la vulnérabilité et la vulnérabilité de la bande côtière.

Les orientations stratégiques retenues à ce jour pour composer la stratégie sont les suivantes :

- Mettre en œuvre une surveillance du littoral, à court comme à long terme, afin de poursuivre l'acquisition de données sur l'évolution du territoire, concernant notamment les aléas littoraux, mais également la socio économie.
- Privilégier à court terme, la gestion douce comme mode d'intervention pour les espaces naturels ou les zones à enjeux, dans un objectif de réhabilitation et de préservation des étangs littoraux et cordons dunaires. Cependant ce mode de gestion pourra aussi s'orienter autour de solutions plus structurantes sur certains secteurs à enjeux vis-à-vis de phénomènes d'érosion
- Accompagner la transition du littoral par de la gestion dure localisée, notamment aux droits des enjeux dès à présent fortement exposés aux aléas littoraux. Ce mode de gestion se traduira également par une optimisation et une gestion des ouvrages dits de « protection » déjà présents sur le secteur considéré.
- Ancrer l'adaptation comme mode de gestion prioritaire à long terme, afin d'assurer une résilience du territoire permettant de vivre avec les aléas littoraux. Des démarches structurantes autour des l'aménagement du territoire seront engagées dans ce mode de gestion.

Pour faire suite à cette proposition de stratégie de gestion, un plan d'actions opérationnel a été orienté autour des axes suivants :

- Gouvernance
- Surveillance, information, sensibilisation
- Gestion douce
- Gestion dure
- Adaptation

Sur la base de ces cinq grands axes, il est proposé la déclinaison de 30 actions, pour un montant estimatif d'environ 4 M€, sous plusieurs maîtrises d'ouvrages, en lien avec les compétences de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la GEMAPI, ou encore de la gestion des espaces naturels.

Monsieur le Président propose de valider cette stratégie littorale.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité syndical se prononcent :

POUR :	5 185.44 voix
CONTRE :	00.00 voix
ABSENTIONS :	00.00 voix

## LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la stratégie littorale ainsi présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

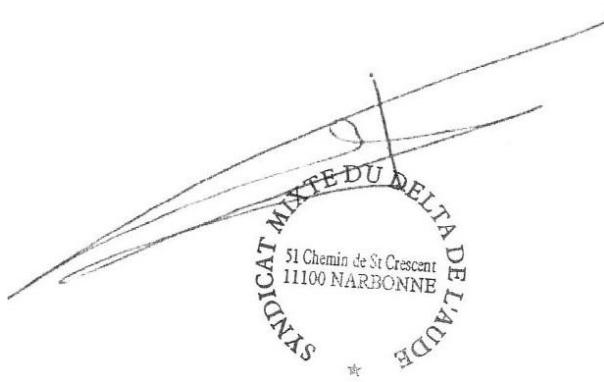
*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 16 Décembre 2025

**Le Président,  
Xavier BELART**



## Proposition de plan d'actions opérationnel en application de la SLGIAL - 2026/2030

Axe	Ref.	Actions	Maitrises d'ouvrage potentielles	Période de lancement	Coût (€ HT)
A - Gouvernance & Animation	A.1	Structuration de la gouvernance de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux (SLGIAL) et de son plan d'actions	EPCI SMMAR	2026/2027	-
	A.2	Animation de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux (SLGIAL) et suivi de son plan d'actions	CA GN	2026	325 000 €
B - Surveillance, Information et Sensibilisation	B.1	Mise en œuvre d'un observatoire littoral Développement du volet littoral de Sign'EAU	SMMAR	2026	30 000 €
	B.2	Acquisition de données pour l'alimentation de l'observatoire littoral	SMMAR	2026	50 000 €
	B.3	Information préventive (obligation réglementaire) sur les aléas littoraux	SMMAR Communes Etat	2026	100 000 €
	B.4	Communication sur les projets du plan d'action	EPCI SMMAR Syndicats GEMAPI Communes Etat	-	100 000 €
	B.5	Développement d'un dispositif de surveillance littoral en période courante et de crise Adaptation de l'outil SHYVAA (SMMAR) sur le volet littoral	SMMAR Syndicats GEMAPI Etat Communes	2026/2027	250 000 €
	B.6	Développement d'un dispositif de surveillance du niveau des lagunes en période courante et de crise	SMMAR Syndicat GEMAPI Etat PNR RFF	2026/2027	150 000 €
	B.7	Création d'un dispositif ORSEC "Littoral" local	Etat	2026/2027	-
	B.8	Intégration des aléas littoraux au sein des PCS/PICS	EPCI Communes	2026	175 000 €
C - Gestion Douce	C.1	Étude de solutions d'aménagement sur un secteur en érosion Analyse de solution - atténuateur de houle en boudin géotextile	Syndicat GEMAPI Commune	2026/2027	200 000 €
	C.2	Réhabilitation des cordons dunaires Implantation de ganivelles, gestion des bois flottés	Syndicats GEMAPI EPCI Communes EID*	2026/2027	250 000 €
	C.3	Développement de Solutions fondés sur la nature	Syndicats GEMAPI EPCI Communes PNR Narbonnaise	2026	200 000 €
	C.4	Mise en œuvre d'un Post doc sur l'impact de la sédimentation des lagunes Analyse de l'impact sur les phénomènes de submersion et d'érosion	PNR Narbonnaise	-	100 000 €

D - Gestion Dure	D.1	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Voie RFF à Fitou</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	80 000 €
	D.2	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Mur de quai à Leucate Plage</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	160 000 €
	D.3	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Route départementale 709 à La Palme</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	80 000 €
	D.4	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Digue des salins à Port La Nouvelle</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	120 000 €
	D.5	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Digue de la saline à Peyriac de Mer</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	60 000 €
	D.6	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Digue des chalets à Gruissan</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	80 000 €
	D.7	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Mur de l'étang de Gruissan</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	80 000 €
	D.8	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Mur de quai de Narbonne Plage</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	100 000 €
	D.9	<b>Etude du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion : Voie RFF au sein des étangs du narbonnais</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	200 000 €
	D.10	<b>Etude de protection face à l'aléa submersion : Secteur du village naturiste de Leucate</b>	Syndicat GEMAPI	2026/2027/2028	80 000 €
	D.11	<b>Etude de requalification des ouvrages perpendiculaires au trait de côte Digues du débouché en mer de l'Aude, jetées du port de Port Leucate</b>	Syndicat GEMAPI Parc Marin GdL	2028/2029	150 000 €
E - Adaptation	E.1	<b>Réflexion sur l'adaptation du bâti en zone vulnérable</b>	EPCI Communes	2026/2027	100 000 €
	E.2	<b>Etude pour l'identification et déplacement d'enjeux vulnérables Démarche de recomposition spatiale (équipements publics, infrastructures et bâtis)</b>	EPCI	2026/2027	250 000 €
	E.3	<b>Réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité sur les bâtis exposés Développement du dispositif Aud'Alabri sur le littoral</b>	SMMAR	2026	150 000 €
	E.4	<b>Etude de réduction de vulnérabilité des réseaux du territoire Réseaux routiers, d'eau, de télécommunication ...</b>	SMMAR	2026 / 2027	200 000 €
	E.5	<b>Etude de définition des cartes d'exposition au recul du trait de côte Lien loi Climat &amp; Résilience</b>	Communes EPCI	2026/2027	200 000 €
<b>Total</b>					<b>4 020 000 €</b>